

DU 19 JUIN 2020 A 18 H 30

**Elus : 15 EMMENDOERFFER Jocelyne – NEVEUX Guy – ROMANO Valérie – FREY Nicolas
HENNEQUIN Marie-Ange - ARNOUX Laurent – ZANNOL Anne – SPIRCKEL
Patrick – DEHONDT Aline – SCHUMACHER-LEBLANC Anthony – CAVELIUS
Laura – ETIENNE Pascal – DELOFFRE Tiziana – CARTON Julien – BARZIC
Isabelle**

En fonction : 15
Présents : 13
**Absents
excusés : 2 Anne ZANNOL qui a donné pouvoir à Jocelyne EMMENDOERFFER
Anthony SCHUMACHER-LEBLANC qui a donné pouvoir à Guy NEVEUX**

Convocation envoyée le 08 juin 2020

Secrétaire de séance : Nicolas FREY

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020**
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2019**
- 3) COMPTE DE GESTION 2019**
- 4) AFFECTATION DU RESULTAT**
- 5) BUDGET 2020**
- 6) SUBVENTIONS**
- 7) TAXES COMMUNALES 2020**
- 8) SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 24 H/SEMAINE**
- 9) MOTION POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN SCANNER ET D'UNE I.R.M. A L'HOPITAL SAINT FRANCOIS DE MARANGE-SILVANGE**
- 10) DIA**
- 11) FORMATION DES ELUS**
- 12) INFORMATION**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Madame le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2020.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité des présents, sans apporter de modification.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Madame le maire donne la parole à Madame Valérie Romano, adjointe au maire, et quitte la salle. Madame Romano présente les comptes de l'année 2019.

1) Fonctionnement :

a) Recettes :	2 188 893,53 €	(1 679 705,92 – exercice 2019 + 509 187,61 – report 2018)		
b) Dépenses :	1 385 723,01 €			
			RESULTAT (a-b)	803 170,52 Euros

2) Investissement :

a) Recettes :	1 892 653,03 €	(838 016,07 – exercice 2019 + 1 054 636,96 – report 2018)		
b) Dépenses :	1 064 772,70 €			
			RESULTAT (a-b)	827 880,33 Euros

3) Restes à réaliser :

a) Recettes :	95 670,88 €			
b) Dépenses :	1 384 448,43 €			
			RESULTAT (a-b)	- 1 288 777,55 Euros

4) Besoin de financement :

(2) Résultat :	827 880,33 €			
(3) Report :	- 1 288 777,55 €			
			RESULTAT (a+b)	- 460 897,22 Euros

5) Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :

(1) Résultat de fonctionnement :	803 170,52 €			
(4) Résultat besoin de financement :	460 897,22 €			
			RESULTAT (1-4)	342 273,30 Euros

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

002 REPORT FONCTIONNEMENT (5) : recettes de fonctionnement	342 273,30 Euros
001 RESULTAT INVESTISSEMENT (2) : recettes d'investissement	827 880,33 Euros

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2019 et donne quitus à Madame le maire pour la gestion financière des comptes 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, par 14 voix pour (Madame le maire ne pouvant délibérer sur le compte administratif), le compte administratif 2019 ainsi présenté.

3) COMPTE DE GESTION 2019

Madame Valérie Romano, adjointe au maire, présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2019 des opérations financières de la commune d'Argancy, compte établi par Monsieur Marc Villibord, Receveur Municipal.

Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2019 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2019, à l'unanimité des présents, donne quitus à Monsieur Marc Villibord, Receveur Municipal, chargé du suivi des comptes de la commune d'Argancy.

4) AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 803 170,52 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE (2019) + 293 982,91 Euros

B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (2018) + 509 187,61 Euros

C) RESULTAT A AFFECTER : A + B (hors restes à réaliser) + 803 170,52 Euros

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT
- excédent (excédent de financement R001) +827 880,33 Euros

E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT
- besoin de financement - 1 288 777,55 Euros

F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E - 460 897,22 Euros

DECISION D'AFFECTATION

AFFECTATION EN RESERVE R1068 en investissement 460 897,22 Euros

REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 342 273,30 Euros
(résultat à affecter ligne C moins Réserve ci-dessus)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des présents, l'affectation du résultat 2019 ainsi présentée.

5) BUDGET 2020

Madame Valérie Romano, adjointe au maire, présente le budget 2020.

Section de fonctionnement

- Dépenses prévues		1 928 000,30 €uros
Dont	virement à la section investissement	435 000,00 €uros
- Recettes prévues		1 928 000,30 €uros
Dont	excédent 2019	342 273,30 €uros

Section d'investissement

- Dépenses prévues	1 927 922,27 €uros
- Recettes prévues	1 927 922,27 €uros

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité des présents, le budget 2020 ainsi présenté, charge Monsieur le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy et remercie le travail accompli par Madame Marie-Christine Haller, Adjoint administratif en charge des finances.

6) SUBVENTIONS

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

A.C.M.F	700
A.P.E.I.	1400
Argancy pétanque	1 500 + 500 (subvention exceptionnelle pour une armoire réfrigérée)
Association des cavaliers propriétaires	800
Amicale de pêche	1 200
Amicale des donneurs de sang	500
Amicale du personnel	4 500
Bootleggers	2 500
Colombophile	400
Collège Paul Verlaine	500
Comité de gestion	10 000
CYVM	2 500
Ecole Buissonnière	1 200
Familles rurales	500
Inter association	1 000
Les félins	200
Loisirs et partage	1 000
Rugy loisirs	1 200
Tennis club Argancy	3 500
Une rose un espoir	250
U.S.Argancy	3 000
TOTAUX	38 850

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2020 et charge Madame le maire d'appliquer cette décision.

L'école intercommunale de musique ainsi que l'orchestre d'harmonie n'ayant pas encore transmis la répartition, leurs demandes seront traitées lors du prochain conseil municipal.

7) TAXES COMMUNALES 2020

Madame le maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. Elle précise que la situation financière de la commune ne requiert pas cette année une augmentation des taxes communales et propose de maintenir les taux pour 2020 à l'identique de 2019, à savoir :

Taxe foncière bâtie : 9,04 %
(pour information : 21,59% au niveau national et 16,41% au niveau départemental)

Taxe foncière non bâtie : 36,77 %
(pour information : 49,22% au niveau national et 53,76% au niveau départemental)

Au vu de ces informations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de maintenir pour 2020 les mêmes taux que 2019.

8) SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 24 H/SEMAINE

Suite à la création d'un poste d'adjoint administratif, 28 heures/semaine, Madame le maire propose la fermeture du poste d'adjoint administratif 24 heures/semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la fermeture de ce poste et charge Madame le maire de l'exécution de cette décision.

9) MOTION POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN SCANNER ET D'UNE I.R.M. A L'HOPITAL SAINT FRANCOIS DE MARANGE-SILVANGE

Monsieur Laurent Arnoux, conseiller municipal, porte à la connaissance du conseil municipal une motion transmise par la ville de Marange-Silvange concernant un projet d'implantation d'un scanner et d'une I.R.M. à l'Hôpital Saint François. Celle-ci invite les communes du territoire à apporter un soutien audit projet.

Monsieur Laurent Arnoux donne lecture de la motion transmise demandant aux conseillers de délibérer.

« **L'hôpital Saint-François et les radiologues du centre Radioest (Clouange-Talange-Briey-Metz) sont porteur d'un projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à Marange-Silvange.**

Ces équipements d'imagerie lourde sont aujourd'hui fondamentaux pour poser un diagnostic fiable.

Ce projet a de multiples facettes et votre soutien est essentiel pour qu'il aboutisse. L'obtention de ces équipements permettrait en effet d'envisager l'ouverture d'un **centre de soins non programmés - CSNP - orienté gériatrique** qui accueillerait des personnes âgées nécessitant des soins immédiats mais qui ne relèvent pas des services d'urgences.

- **Projet territorial : un rôle d'hôpital de proximité dans un bassin de vie densément peuplé :**

L'hôpital Saint François de Marange-Silvange - hôpital gériatrique - est situé en plein **cœur de l'axe Metz Thionville**, cet axe est densément peuplé avec 280 habitants/km², soit près du double de la moyenne de la Lorraine.

L'Hôpital est à la confluence des communautés de communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle qui représentent un bassin de population de plus de 100 000 habitants qui n'ont, aujourd'hui, aucun équipement d'imagerie lourde à proximité immédiate.

Les radiologues de Radioest, dont les cabinets sont actuellement implantés à Clouange et à Talange, et qui oeuvrent également avec les hôpitaux de Marange-Silvange, Moyeuve, Joeuf et Briey, ont à cœur de participer à la **réalisation des actes d'imagerie de leur bassin de population**.

Les habitants du territoire qui sollicitent actuellement un scanner ou une IRM sont orientés soit à Metz soit à Briey, **avec un délai d'obtention de rendez-vous déraisonnable (retardant d'autant une éventuelle prise en charge) de 6 à 7 semaines, largement supérieur à d'autres bassins de vie**.

- **Projet médical, point de vue patient :**

L'obtention d'un scanner, d'une IRM et l'ouverture d'un centre de soins non programmés est ainsi un **signal politique puissant « anti désertification »**, de lutte contre l'inégalité de l'accès aux soins et à l'imagerie lourde.

La population locale est particulièrement vieillissante, 30% des habitants ont plus de 60 ans (20% en 2006). Les patients sont ainsi moins autonomes, ils requièrent des examens et des **soins de proximité**, avec une prise en charge adaptée à leur âge.

- **Projet médical, point de vue du paramédical et médical :**

Dans une logique de poursuite de son développement et de renforcement de sa place dans le paysage sanitaire local, l'hôpital de Marange-Silvange qui emploie près de 200 personnes, verrait l'obtention d'un scanner et d'une IRM comme une nouvelle opportunité de renforcement de son attractivité.

Pour les 10 radiologues associés de cabinet Radioest, ce projet « humain », au plus proche du patient, serait un signal fort en faveur du modèle des cabinets de radiologie de proximité. Ces nouvelles autorisations permettraient l'arrivée de 3 nouveaux radiologues associés, circonstance exceptionnelle dans un contexte de pénurie médicale où, au contraire, d'autres cabinets de radiologie sont malheureusement contraints de fermer.

- **Projet en accord total avec la politique de santé actuelle :**

L'implantation d'un scanner et d'une IRM au sein de l'hôpital de Marange-Silvange est en cohérence totale avec la politique de santé actuelle et s'inscrit dans la ligne directrice du Schéma Régional de Santé 2018-2023 en permettant une prise en charge adaptée et efficace des personnes âgées :

- Le plan Ma Santé 2022 présenté par la Ministre de la Santé Madame Buzyn a pour but de garantir une meilleure orientation des patients et de favoriser la qualité des parcours de soins en organisant des soins spécialisés de proximité nécessitant des plateaux techniques de pointe.
- Le discours de Mme Buzyn lors de son passage au CHU de Poitiers le 2/9/2019 précise qu'il faut « réduire au maximum les passages des personnes âgées aux urgences » en généralisant les « filières d'admission directe ».
- La concertation Grand âge et autonomie, publiée en Mars 2019 demande de favoriser les admissions directes en SSR gériatriques des personnes âgées venant (...) des services d'urgences. De plus ce rapport est favorable au recours aux plateaux techniques au sein des hôpitaux avec intégration dans la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

Pour conclure, l'hôpital de Marange-Silvange, établissement reconnu pour sa qualité dans la prise en charge des personnes âgées et Radioest, acteur incontournable de l'imagerie territoriale dont l'expertise est largement démontrée, portent avec force et conviction ce projet, totalement financé par des fonds privés, visant à offrir à la population de l'axe Metz-Thionville un accès, aujourd'hui insuffisant, à de l'imagerie lourde. »

Le conseil municipal, par 7 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, affirme une position partagée au projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à Marange-Silvange.

10) DIA

Monsieur Nicolas Frey, adjoint au maire, présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- a) bâti
sis à Argancy
section 2 parcelle 152
superficie 529 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette demande d'acquisition.

11) FORMATION DES ELUS

Madame le maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres,

DÉCIDE, à l'unanimité des présents,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales, la formation des membres du conseil municipal sera essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- police municipale,
- urbanisme,
- marchés publics.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.

12) INFORMATION

NEANT

Fin de la séance : 19 h 38